



Paris, le 31 mai 2024

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de l'Éducation nationale et de la
jeunesse
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : enseignement de la technologie au collège

Madame la Ministre,

Le SE-Unsa a déjà eu l'occasion de vous interpeller à propos de l'enseignement de la technologie au collège lors de notre rencontre au mois de mars dernier.

Cette discipline est plus que malmenée depuis plusieurs années avec des conséquences importantes sur les conditions de travail des enseignants. Certes, la technologie a vocation à évoluer régulièrement en fonction des avancées de la science, ces évolutions sont intrinsèques à la discipline elle-même. Cependant, ses caractéristiques propres ne doivent pas entraîner l'affaiblissement de sa place dans l'enseignement des élèves.

La suppression de la technologie en classe de 6^e à la rentrée 2023 est la dernière décision en date qui affaiblit cette discipline. Les élèves ont besoin de cet enseignement pour consolider les compétences propres à la discipline ainsi que les compétences transversales. Cette même décision entraîne une dégradation importante des conditions de travail des professeurs de technologie : multiplication des compléments de service et des mesures de carte scolaire. Dans certains territoires, les plus ruraux et les moins peuplés, les déplacements des enseignants sont parfois considérablement augmentés, quelquefois de manière déraisonnable empêchant ces professionnels d'assurer leur mission d'enseignement correctement.

Pédagogiquement, cette suppression se justifie d'autant moins que les attendus du nouveau programme de technologie du cycle 3 vont peser sur le niveau 5^{ème} mais aussi sur le programme de sciences et techniques du cycle 3 à l'école primaire. Cela démontre que la disparition de la technologie en 6^e n'est en aucun cas justifiée. Déléguer l'enseignement de la technologie en 6^e aux enseignants de SVT ou de mathématiques est inacceptable et ne saurait préparer correctement les élèves aux exigences du programme de 5^e.

Par ailleurs, le choix de programmer la technologie à l'épreuve terminale de sciences et technologie du Diplôme National du Brevet 2024 a aussi surpris et légitimement heurté nombre d'enseignants de la discipline qui ont pu y lire une forme de contradiction, voire même de provocation. Une contradiction parce qu'en même temps que vous supprimez des heures de technologie en 6^e, ce qui tend à dévaloriser cette discipline, vous semblez lui donner de l'importance avec cette décision. Une forme de provocation parce que dans les discours le ministère dit vouloir revaloriser la technologie, alors que dans les faits rien ne le montre. Les nouveaux programmes qui s'appliqueront à partir de la rentrée 2024 ne donnent pas une ambition nouvelle à cette discipline, et aucune autre mesure ne permet de la revaloriser.

.../...

Par conséquent, le SE-Unsa vous demande de réintroduire la technologie en 6^e sur la 26^{ème} heure de cours dont les élèves seront privés à la rentrée prochaine. Les difficultés des ressources humaines, que nous ne méconnaissons pas, ne doivent aucunement justifier le refus de réintroduire cette discipline dans l'horaire hebdomadaire des élèves, alors que l'heure de soutien/renforcement de français et de mathématiques qui l'avait fait disparaître vient d'être abandonnée.

Pour le SE-Unsa, il est urgent de faire preuve de cohérence entre les discours et les actes en adressant un tel message fort aux professeurs de technologie. Il est essentiel de leur témoigner que leur discipline a toute sa place dans l'enseignement secondaire, il est essentiel de leur apporter la considération qu'ils sont en droit d'attendre de votre part en stoppant les mesures qui dégradent leurs conditions de travail.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Elisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale

Copie à :

- Mme Valentine TCHOU-CONRAUX, Conseillère sociale
- M. Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire